

# « La succession est une crise qui redistribue les places dans la famille »

L'une est sociologue, l'autre philosophe et thérapeute familiale. Anne Gotman et Nicole Prieur analysent les conséquences que peut avoir un legs entre frères et sœurs.

**LA VIE.** Si les Français sont un sur cinq à avoir déjà souscrit un contrat obsèques, ils ne sont qu'un sur dix, estime-t-on, à avoir rédigé un testament.

**ANNE GOTMAN.** Rédiger un testament, c'est choisir à qui ira son patrimoine, c'est donner un privilège à quelqu'un. Or, quand on est parent, on est censé aimer ses enfants autant les uns que les autres. C'est pourquoi beaucoup de gens préfèrent ne pas prendre de dispositions et laisser faire la loi. Ils estiment que c'est le plus sûr moyen de ne pas faire d'histoires. Mais la chose peut aussi être comprise à l'inverse. Quand un enfant est le seul de la famille à apporter régulièrement une aide, il peut en vouloir à son parent de ne pas avoir choisi, de ne pas avoir respecté la relation privilégiée qu'ils avaient nouée.

**NICOLE PRIEUR.** On a beau dire qu'il vaut mieux anticiper sa succession, une telle démarche génère souvent des angoisses existentielles. Car elle nous oblige non seulement à nous projeter dans notre propre mort, mais en plus à accepter l'idée, dès lors que l'on a plusieurs enfants, de devoir morceler le patrimoine que l'on a mis toute une vie à constituer. Une épreuve pour la psyché qui a besoin de cohérence. Pour elle, c'est presque comme si on était soi-même saucissonné. Afin de déterminer ce qu'on va laisser à quel enfant, il faut en outre se confronter à un bilan familial, pas toujours simple à assumer. Même quand on veut procéder au plus juste, il est rare que personne ne se sente lésé.

**Et lorsqu'on n'a pas d'héritier direct ?**

**A.G.** On peut choisir de distribuer des objets à des amis. C'est une manière de leur dire : « Souvenez-vous de moi. » On peut aussi décider de léguer à une association. Mais un tel geste n'est jamais le fruit du hasard. Il correspond toujours à quelque chose de biographique. Derrière la question « À qui je donne ? » se cachent des réflexions plus identitaires, comme « Qui je suis ? » et « À qui je suis ? ».

**N.P.** L'angoisse de se retrouver au bord de la mort est encore plus forte quand on n'a pas d'enfant. Léguer à une association peut aider à la surmonter



EMMANUELLE CORNE/FMISH

**ANNE GOTMAN** est directrice de recherche émérite au CNRS et chercheuse au Certis. Elle est l'auteure de *L'Héritage* dans la collection Que sais-je ? (Puf, 2013).



ROBERTO FRANKENBERG/PRESSE

**NICOLE PRIEUR** est philosophe et thérapeute familiale. Elle a publié avec Bernard Prieur *la Famille, l'Argent, l'Amour. Les enjeux psychologiques des questions matérielles* (Albin Michel, 2016).

plus facilement. Quand on est dans une logique de don, on n'a plus un sentiment de morcellement, mais au contraire une impression de prolongation. Parce que l'on transmet quelque chose de soi au-delà de sa propre mort, on poursuit un combat au-delà de soi-même, bref on donne une certaine cohérence à son existence.

**Faut-il communiquer en amont sur ses intentions ?**

**A.G.** Bien sûr, cela permet de préparer les gens. Mais quand on annonce à un enfant qu'on va donner plus à son frère ou à sa sœur, on peut se heurter à une réaction inattendue, voire violente. Car la succession est un moment critique en soi. C'est une crise qui redistribue les places dans la famille... Souvent, les parents jouent un peu le rôle de Casques bleus, de forces de maintien de la famille. Mais quand l'un d'eux meurt, il faut réinterroger la fonction de chacun : qui va s'occuper de la maison familiale ? Qui va recevoir la famille au moment des fêtes ?

**N.P.** Si vous prévoyez de céder une partie de votre patrimoine à une association alors que vous avez des enfants, mieux vaut leur expliquer de votre vivant les motivations qui vous animent, leur dire que c'est une façon pour vous de continuer à faire vivre vos valeurs. Cela leur laissera le temps de le digérer, de vous reposer des questions et surtout d'anticiper leur vécu. Sinon, c'est une bombe à retardement. Le moment venu, ils risquent de ne pas comprendre votre geste, de se sentir lésés, coupés de leur propre filiation. Au moment de la mort d'un parent, on doit déjà gérer l'absence et accepter que l'affection que l'on n'a pas reçue de lui, on ne la recevra jamais. Il est donc préférable de ne pas se retrouver en plus chez le notaire avec des comptes non réglés avec ses parents. Si vous décidez de léguer la quotité disponible à votre fils aîné, assumez votre choix. Osez dire aux autres : celui-ci a été plus proche, donc je le favorise. Faute de quoi, vous avez toutes les chances, à votre décès, de faire culpabiliser l'enfant que vous avantegez, de provoquer un sentiment d'injustice chez les autres et ainsi de fragiliser la fratrie. ♡